

**Procédure et Règlement de la Chambre:***Adresse, débat:*

Ordre,—Reprise du débat sur l'Adresse le vendredi, 23 octobre à 3h. de l'après-midi et scrutin différé à lundi, si exigé, 47.

Ordre tendant à aborder l'étude d'une motion instituant un comité sur la constitution et à ajouter le temps consacré à la motion aux jours désignés pour le débat sur l'Adresse, 23.

*Ajournement, heures:*

Adoption d'une motion tendant à prolonger les heures de séance, en vertu de l'article 6(5) du Règlement, 107.

Ajournement à 1h.06 du matin le dimanche 18 octobre 1970, 31.

Avant l'heure réglementaire, 5, 14, 50, 175, 497, 708, 776, 949, 1007, 1037.

Du consentement unanime, après l'heure réglementaire, 56, 107, 242, 346, 569, 803, 871, 911.

Rejet d'une motion tendant à la prolongation des heures de séance en vertu de l'article 6(5) du Règlement, 95, 110, 722, 759, 813, 817, 842.

*Ajournement (Motion) de la Chambre en vertu de l'article 40:*

Suspendu, 693.

*Ajournement (Motion) en vertu de l'article 26 du Règlement:*

Réservée jusqu'à 8h. du soir, ce jour, 343, 802.

*Attribution d'une période de temps:*

Limite de deux heures sur le débat relatif à la motion concernant l'énergie nucléaire, 870.

Ordre du consentement unanime,—Que la Chambre termine dans cette séance toutes les étapes d'un bill, 241.

Ordre,—Que l'étude d'un bill soit inscrit à titre de premier ordre au nom du gouvernement les 25 et 26 mai, qu'en ce dernier jour, les questions à l'étape du comité plénier soient mises aux voix à 5h. et qu'à 7h., on dispose de la 3e lecture; présentation d'amendements par un ministre lors de l'étude en comité plénier, 569.

Adoption d'une motion en vertu de l'article 75C du Règlement, pour disposer de l'étude en comité plénier d'un bill d'initiative ministérielle, 952.

Adoption d'une motion en vertu de l'article 75C du Règlement, pour disposer de la 3e lecture d'un bill d'initiative ministérielle, 971.

Adoption d'une motion en vertu de l'article 75A du Règlement visant à attribuer des périodes de temps pour disposer de l'étude en comité plénier et de la 3e lecture d'un bill du gouvernement, 1013.

Avis de motions en vertu de l'article 75c, 947, 971.

*Avis de motions (Documents):*

Rejet sur division, 156 (votes inscrits), 550.

Retrait de la motion du consentement unanime, 66, 259, 294, 928.

*Avis de motions portant dépôt de documents:*

Rejet sur vote inscrit, 112-113, 308.

Dépôt immédiat du document, 949.

*Bills d'initiative ministérielle:*

Ordre du consentement unanime, interruption à 3h. de l'étude d'un bill afin d'aborder la 2e lecture d'un autre, 897.

Ordre,—La Chambre estime conforme au Règlement le bill C-259, nonobstant les termes de la motion des voies et moyens en vertu de laquelle il a été déposé et considère admissibles en fonction du bill les amendements au comité plénier, 835.

*Bills d'initiative ministérielle — Motions des voies et moyens:*

Présentation d'un bill couvrant deux avis de motions des voies et moyens, 334.

*Bills d'initiative ministérielle — Présentation:*

Report et maintien du statut atteint à la dernière session d'un bill d'initiative ministérielle, 46.